

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "sensibilisation à la prévention dentaire" : convention liant le département des Bouches-du-Rhône et l'association union française pour la santé bucco-dentaire des Bouches-du-Rhône (UFSBD 13)**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association union française pour la santé bucco-dentaire des Bouches-du-Rhône (UFSBD 13).

L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement.

L'association UFSBD 13 propose l'action « sensibilisation à la prévention dentaire » en faveur de 500 BRSA sur l'ensemble du département.

Cette action permet aux BRSA d'accéder aux soins dentaires.

L'action s'articule autour de 3 axes complémentaires :

- 1) une phase d'éducation collective, avec une séance de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire en délivrant des messages essentiels tels que l'importance de visites régulières chez le dentiste, des soins et de l'alimentation, ou la méthodologie du brossage. Les intervenants du pôle social de la caisse primaire d'assurance maladie informent sur les droits de la couverture médicale universelle (CMU) et vérifient l'ouverture des droits sous forme de « conférences-échanges » ;
- 2) une phase d'éducation individualisée et personnalisée « au fauteuil » lors du dépistage des affections bucco-dentaires. Cette approche individuelle constitue un moyen privilégié afin de prodiguer des conseils personnalisés, dédramatiser l'acte de soins et diriger les BRSA vers un dentiste de ville ;
- 3) un suivi, un mois après une séance d'évaluation, mis en œuvre par le médecin du pôle avec une fiche d'évaluation.

Les objectifs de l'action sont pluriels et complémentaires, ils consistent à :

- sensibiliser le public concerné à la prévention ;
- favoriser le recours au chirurgien dentiste de ville ;
- diminuer les freins psychologiques tels que la peur ou le désintérêt de soi ;
- diminuer les freins financiers : informer les BRSA de leurs droits et les orienter vers des structures appropriées ;
- diminuer les freins sociaux : valoriser l'estime de soi, la relation aux autres et ainsi la recherche d'emploi le cas échéant ;
- inciter aux soins précoces et informer les BRSA de l'importance de la prévention dentaire de leurs enfants ;
- dépister individuellement à l'aide de conseils personnalisés et évaluer les besoins en soins et prothèses ;
- améliorer, à terme, l'état dentaire ;
- lutter contre la dénutrition.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action du 02/05/2016 au 01/05/2017 :*

- 602 personnes ont participé à l'information collective ;
- 522 bénéficiaires ont été dépistés comme personnes ayant des problèmes bucco-dentaires.

*Bilan intermédiaire de l'action du 01/06/2017 au 30/04/2018 :*

- 464 personnes ont déjà participé à l'information collective ;
- 406 bénéficiaires ont été dépistés comme personnes ayant des problèmes bucco-dentaires.

En moyenne, 31 % des personnes nécessitant des soins se sont déplacés chez un dentiste. Depuis plusieurs années, les dentistes de l'UFSBD s'impliquent davantage avec une collaboration très étroite.

Ainsi, l'association réalise des interventions ponctuelles au sein de sessions collectives des actions d'insertion sociale afin de sensibiliser les participants à l'hygiène bucco-dentaire et à la nécessité des soins.

Cette action constitue une plus-value importante pour un public en grande difficulté : une mauvaise santé bucco-dentaire engendre une image dégradée de soi, une vie sociale réduite et une atteinte à la relation envers autrui, autant d'obstacles à l'insertion sociale et professionnelle.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association UFSBD 13 selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 14 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL